

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 27 mars 2023 Par suite d'une convocation en date du 14 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 27 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n°D_2023_03_27_27</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Louis Buda à M. Georges Canicatti Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget eau et assainissement - Vote du budget primitif de l'exercice 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget eau et assainissement :

Dépenses et recettes d'exploitation : 117 989.22 €

Dépenses et recettes d'investissement : 530 712.18 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	117 989.22 €	117 989.22 €
Section d'investissement	530 712.18 €	530 712.18 €
TOTAL	648 701.40 €	648 701.40 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2023 du budget eau et assainissement,



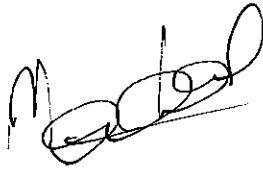
Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, approuve le budget primitif 2023 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	117 989.22 €	117 989.22 €
Section d'investissement	530 712.18 €	530 712.18 €
TOTAL	648 701.40 €	648 701.40 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

S'LO

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 28 mars 2023</p> <p>De sa publication : 29 MARS 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 29 MARS 2023</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 27 mars 2023</p> <p>Le Maire,  </p> <p>Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL</p>
--	--

